

UNE NOUVELLE RELIGION ÉCLÔT À VATICAN II

Ce qu'on est convenu d'appeler « la crise de l'Église » se caractérise par la mise en place d'une nouvelle religion dans les structures de la sainte Église catholique ; par une corrélation nécessaire (à titre de condition et de conséquence) elle se caractérise aussi par l'évanouissement de l'autorité du souverain Pontife.

Cette nouvelle religion, Vatican II ne l'a pas inventée : elle est une hybridation de la religion catholique avec la religion du monde ; elle est une religion mondaine dans laquelle les grands principes maçonniques (qui convergent vers la destruction de la civilisation chrétienne) trouvent une place de choix ; elle est l'aboutissement de la corrosion moderniste.

Ce qui est nouveau, c'est que cette religion, antérieurement professée en secret par les ennemis de l'Église « de l'intérieur » réunis en société secrète¹, paraît au grand jour : elle est mise en place et officialisée à Vatican II, qui non seulement lui donne une assise doctrinale, mais encore y rallie l'immense majorité des évêques qui, entrés catholiques dans l'aula conciliaire, en ressortent quatre après recyclés et défaillants dans la foi, ou tout au moins déficients dans la profession de la foi.

On se souvient du témoignage de Mgr Albino Luciani (futur Jean-Paul I^{er}) racontant ingénument qu'avant Vatican II il croyait et enseignait que les fausses religions ne pouvaient faire l'objet d'un droit civil, et qu'après il s'était convaincu du contraire.

C'est donc à Vatican II qu'il faut sans cesse revenir pour tenter de comprendre.

Au milieu d'une abondance verbale déroutante, Vatican II enseigne tous les principes qui conduiront à la dissolution de la vie et de la société chrétiennes, à l'œcuménisme fou, à la réforme liturgique désacralisante et défidélisante (pardon pour le néologisme). Ces principes étaient judicieusement placés, savamment biaisés, soigneusement enrobés derrière un rideau de fumée. Ce rideau de fumée était d'ailleurs de moins en moins nécessaire à mesure que le concile avançait, car les mentalités des pères conciliaires évoluaient à grande vitesse dans cette gigantesque « société de pensée » qu'était devenue l'assemblée conciliaire privée de tête.

Ces principes étaient là, bien présents, diffusant l'hérésie, induisant une mentalité étrangère à l'esprit chrétien, contenant de quoi miner toutes les aspects de l'œuvre de l'Église catholique.

On en trouvera quelques-uns ci-dessous, concernant la conception de l'Église et de la nature humaine. Leur nomenclature est tirée de la « Lettre à quelques évêques » envoyée en 1983 à un certain nombre de prélats pour les éclairer et les encourager à témoigner de la foi catholique. Seul Mgr de Castro-Mayer apporta son approbation à ladite lettre.

On verra qu'il ne s'agit pas d'enfantillages, mais d'erreurs très graves.

Si chacun de ces principes est déjà en opposition directe ou indirecte avec la doctrine catholique, leur ensemble convergent ne peut en aucune manière être attribué au véritable Magistère de l'Église catholique : la foi s'oppose absolument à cette attribution.

Il faut en tirer les conséquences.

¹ C'est saint Pie X qui l'affirme dans l'encyclique *Pascendi* du 8 septembre 1907, et qui réitère cette affirmation dans le motu proprio *Sacrorum Antistitum* du 1^{er} septembre 1910.

DIX-SEPT PROPOSITIONS ERRONÉES TIRÉES DE VATICAN II

I. PREMIÈRE SÉRIE : L'ÉGLISE

PROPOSITION 1 : « [La division des chrétiens] est pour le monde un objet de scandale et elle fait obstacle à la plus sainte des causes : la prédication de l'Évangile à toute créature » (*Unitatis redintegratio*, n. 1) ;

– en tant que telle : malsonnante, suspecte d'hérésie ;

– en tant qu'elle affirme que la dissidence des non-catholiques par rapport à l'Église compromet la crédibilité de l'Évangile et de l'Église catholique : favorisant l'hérésie sur la nature de l'Église, conduisant à nier la réalisation, dans l'Église catholique, de la note divine d'unité ; conduisant à nier la doctrine catholique affirmant que l'Église est dotée des « notes manifestes de sa divine institution » ;

– en tant qu'elle attribue d'être cause de ce scandale indifféremment à l'Église catholique et aux dissidents : scandaleuse, injurieuse à l'Église.

PROPOSITION 2 : « L'unique Église du Christ, comme société constituée et organisée en ce monde, subsiste dans l'Église catholique, gouvernée par le successeur de Pierre et les évêques en communion avec lui » (*Lumen Gentium*, n. 8) ;

– telle qu'elle est : captieuse (du fait de l'emploi de l'expression subsiste dans au lieu du verbe est), sentant l'erreur ;

– en tant qu'elle insinue que l'Église du Christ, subsistant « comme société constituée et organisée en ce monde dans l'Église catholique », subsiste aussi en dehors de cette Église catholique : erronée.

PROPOSITION 3 : « De nombreux éléments de sanctification et de vérité se rencontrent en dehors de la structure [*compago*] de l'Église, qui, comme dons propres de l'Église du Christ, appellent (poussent vers) l'unité catholique » (*Lumen gentium*, n. 8) ;

– en tant que telle : malsonnante, suspecte d'erreur ;

– en tant qu'elle ne précise pas que la « structure » (*compago*) dont il est question, est la « structure visible », alors que c'est strictement requis (Pie XII, *Mystici Corporis*, *Denzinger* 2286) : favorisant l'erreur qui consiste à nier l'identité de fait entre l'Église et le Corps Mystique ;

– en tant que, par cette expression « éléments de sanctification », elle insinue que la non-appartenance à l'Église visible ne pose pas, de soi, un *obex* à la réception effective de la grâce sacramentelle (les dispositions personnelles du sujet qui permettraient, par accident, cette réception effective, étant celles qui le font appartenir invisiblement à l'Église) : erronée ;

– en tant que, par l'expression « dons propres de l'Église du Christ », elle insinue qu'il existe des éléments de sanctification et de vérité, en dehors de la structure visible de l'Église catholique, qui n'appartiennent pas de droit à cette Église catholique : proche de l'hérésie.

PROPOSITION 4 : « L'ensemble de ceux qui regardent avec foi vers Jésus auteur du salut, principe d'unité et de paix, Dieu les a appelés, il en a fait l'Église, pour qu'elle soit, aux yeux de tous et de chacun, le sacrement visible de cette unité salutaire » (*Lumen gentium*, n. 9) ;

– telle qu'elle est : captieuse, suspecte d'hérésie ;

– en tant qu'elle signifie que « regarder avec la foi vers Jésus » est une condition suffisante pour appartenir à l'Église, et que par là elle nie que « seuls font partie des membres de l'Église ceux qui ont reçu le baptême de régénération et professent la vraie foi, qui, d'autre part, ne se sont pas pour leur malheur séparés de l'ensemble du Corps, ou n'en ont pas été retranchés pour des fautes très graves par l'autorité légitime » (Pie XII, *Mystici Corporis*, *Denzinger* 2286) : hérétique.

PROPOSITION 5 : « Avec ceux qui, étant baptisés, portent le beau nom de chrétiens sans professer pour autant intégralement la foi ou sans garder l'unité de la communion sous le successeur de Pierre, l'Église se sait unie pour de multiples raisons [...]. À cela s'ajoute la communion dans la prière et dans les autres bienfaits spirituels, bien mieux, une véritable union dans l'Esprit-Saint, puisque par ses dons et ses grâces, il opère en eux aussi son action bienfaisante... » (*Lumen Gentium*, n. 14) ;

– telle qu'elle est : captieuse, suspecte d'hérésie, favorisant l'hérésie sur la nature de la communion surnaturelle qu'établissent la foi et la charité ;

– en tant qu'elle attribue à tous les chrétiens séparés de l'Église catholique ce qui ne peut se dire que de ceux, d'ailleurs connus de Dieu seul, qui ont au moins la vertu de foi surnaturelle et sont ainsi rattachés par un vœu implicite à l'Église catholique : hérétique.

PROPOSITION 6 : « Ceux qui [dans les communautés séparées de l'Église catholique] croient au Christ et qui ont reçu validement le baptême se trouvent dans une certaine communion, bien qu'imparfaite, avec l'Église catholique » (*Unitatis redintegratio*, n. 3) ;

– mêmes qualifications que la proposition précédente.

PROPOSITION 7 : « Justifiés par la foi reçue au baptême, incorporés au Christ, ils [ces chrétiens des communautés séparées] portent à juste titre le nom de chrétiens, et les fils de l'Église catholique les reconnaissent à bon droit comme des frères dans le Seigneur » (*Unitatis redintegratio*, n. 3) ;

– mêmes qualifications que la proposition précédente.

PROPOSITION 8 : « Ces Églises et ces communautés séparées, bien que nous les croyions souffrir de déficiences, ne sont nullement dépourvues de signification et de valeur dans le mystère du salut. L'Esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir d'elles comme de moyens de salut, dont la force dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Église catholique » (*Unitatis redintegratio*, n. 3) ;

– telle qu'elle est : captieuse, sentant l'hérésie ;

– en tant qu'elle insinue que les communautés acatholiques sont, en elles-mêmes, des moyens de salut, et qu'elle ne précise pas, comme il le faudrait, que les vérités et les sacrements qui sont éventuellement conservés dans ces communautés, ne produisent un effet salutaire qu'en opposition aux principes erronés qui fondent l'existence de ces communautés et entraînent en droit leur dissidence : proche de l'hérésie.

PROPOSITION 9 : « [L'Église catholique] considère avec un respect sincère ces manières d'agir et de vivre, ces règles et ces doctrines [des religions non-chrétiennes] qui, quoiqu'elles diffèrent en beaucoup de points de ce qu'elle-même tient et propose, cependant apportent souvent un rayon de la vérité qui illumine tous les hommes » (*Nostra Ætate*, n. 2) ;

- telle qu'elle est : captieuse, favorisant l'hérésie de l'indifférentisme ;
- en tant qu'elle affirme « respectables » des règles et des doctrines qui véhiculent de fait, par elles-mêmes (*ex se*), l'erreur doctrinale et morale : scandaleuse, contraire à la manière d'agir du divin Rédempteur qui, « s'il a été bon pour les égarés et les pécheurs, n'a pas respecté leurs convictions erronées, quelque sincères qu'elles parussent » (saint Pie X, *Lettre sur le Sillon*).

PROPOSITION 10 : « [...] on peut conférer aux orientaux qui en toute bonne foi sont séparés de l'Église catholique, les sacrements de pénitence, de l'Eucharistie et de l'onction des malades, s'ils les demandent eux-mêmes et sont bien disposés » (*Orientalium Ecclesiarum*, n. 27) ;

- en tant qu'elle admet aux sacrements de l'Église catholique, signes visibles et causes de son unité, des personnes visiblement séparées de cette Église : ruineuse pour l'unité catholique, contraire à la nature des sacrements, favorisant de fait l'erreur des dissidents quant à la nécessité de l'agrégation à l'Église romaine.

II. DEUXIÈME SÉRIE : LA DIGNITÉ DE L'HOMME

PROPOSITION 1 : « En proclamant la très noble vocation de l'homme et en affirmant qu'un germe divin (*divinum quoddam semen*) est déposé en lui, ce saint Synode offre au genre humain la collaboration sincère de l'Église pour l'instauration d'une fraternité universelle qui réponde à cette vocation » (*Gaudium et spes*, n. 3) ;

- en tant que telle : captieuse, favorisant la confusion de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel ;
- en tant qu'elle insinue que la nature est le germe (*semen*) de la grâce : hérétique.

PROPOSITION 2 : « Croyants et incroyants sont généralement d'accord sur ce point : tout sur terre doit être ordonné à l'homme comme à son centre et à son sommet » (*Gaudium et spes*, n. 12) ;

- en ce qu'elle présente comme un point d'accord l'attribution de la notion de « centre et de sommet » à l'homme, attribution qui se réalise dans deux sens essentiellement divers, pour le croyant celui d'une fin relative ultérieurement référée à la Fin ultime, pour l'incroyant celui de fin ultime et absolue : captieuse, scandaleuse, favorisant de fait l'anthropocentrisme radical ;
- en tant qu'elle inclut dans sa généralité les vertus théologiques (qui s'exercent sur terre) et le culte divin, qui ne peuvent être « ordonnés à l'homme comme à leur centre et à leur sommet » : erronée, scandaleuse, favorisant l'orgueil de l'homme qui « secoue le joug de la majesté (divine) et se dédie à lui-même le monde visible en guise de temple, où il prétend recevoir les adorations de ses semblables » (*E Supremi Apostolatus*, saint Pie X, 4 octobre 1903).

PROPOSITION 3 : « Établi par Dieu dans un état de justice, l'homme, séduit par le Malin, dès le début de l'histoire, a abusé de sa liberté, en se dressant contre Dieu et en désirant parvenir à sa fin hors de Dieu. [...] Refusant souvent de reconnaître Dieu comme son principe, l'homme a brisé l'ordre qui l'orientait à sa fin dernière, et, en même temps, il a rompu toute harmonie, soit par rapport à lui-même, soit par rapport aux autres hommes et à toute la création » (*Gaudium et spes*, n. 13) ;

- en tant qu'elle caractérise le péché originel seulement comme le premier de la série des péchés personnels, et que, par les termes « refusant souvent » elle présente la rupture de l'ordre à la fin dernière comme découlant exclusivement des péchés personnels actuels et non de la désordination même de la nature déchue en Adam, et transmise dans cet état de déchéance à tous les hommes, à

l'exclusion de la seule Bienheureuse Vierge Marie : hérétique, déjà condamnée par le Concile de Trente (Session V, décret *de peccato originali*, *Denzinger* 789).

PROPOSITION 4 : « La dignité de l'homme exige donc de lui qu'il agisse selon un choix conscient et libre, mû et déterminé par une conviction personnelle et non sous le seul effet de poussées instinctives ou d'une contrainte extérieure » (*Gaudium et spes*, n. 17) ;

– en ce qu'elle présente toute action opérée sous une contrainte extérieure, quelle qu'elle soit, même celle qui vise à faire observer au for externe la loi morale objective, comme contraire à la dignité de l'homme : erronée, implicitement condamnée comme hérétique dans les propositions 4 et 5 du Synode de Pistoie (*Denzinger* 1504-1505) ; fondée sur une fausse conception de la dignité humaine condamnée par saint Pie X (*Lettre sur le Sillon*).

PROPOSITION 5 : « Comme, dans le Christ, la nature humaine a été assumée et non aliénée, par le fait même, cette nature a été élevée en nous aussi à une sublime dignité. Car, par son Incarnation, le Fils de Dieu s'est en quelque sorte uni lui-même à tout homme » (*Gaudium et spes*, n. 22) ;

– telle qu'elle est : au moins erronée ;

– en tant qu'elle insinue qu'avant même la réception des grâces de la Rédemption (par le baptême reçu au moins *in voto*) la nature est, en acte, en chaque homme dans un état de dignité et non de déchéance : hérétique.

PROPOSITION 6 : « L'Esprit de Dieu qui, par une providence admirable, conduit le cours des temps et rénove la face de la terre, est présent à cette évolution (du monde moderne). Quant au ferment évangélique, c'est lui qui a suscité et suscite dans le cœur humain une exigence incoercible de dignité » (*Gaudium et spes*, n. 26) ;

– favorisant la confusion de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel, induisant à attribuer au Saint-Esprit les erreurs modernes condamnées par les Souverains Pontifes de Pie VI à Pie XII, et par là erronée et scandaleuse (cf. saint Pie X, *Lettre sur le Sillon* : « Ils ne craignent pas de faire entre l'Évangile et la Révolution des rapprochements blasphématoires, qui n'ont pas l'excuse d'avoir échappé à quelque improvisation tumultueuse »).

PROPOSITION 7 : « La liberté religieuse, entendue comme l'immunité de toute contrainte au for externe public en matière religieuse, est un droit naturel de la personne humaine » (*Dignitatis humanæ personæ*, n. 2) ;

– au moins erronée, conduisant à des propositions déjà condamnées comme hérétiques par l'Église dans les propositions 4 et 5 du Synode de Pistoie (*Denzinger* 1504, 1505), explicitement condamnée par le Magistère de l'Église, en particulier Grégoire XVI, Encyclique *Mirari Vos* du 15 août 1832 (*Denzinger* 1613), et Pie IX, Encyclique *Quanta Cura* du 8 décembre 1864 (*Denzinger* 1689, 1690), comme « contraire à la Sainte Écriture, et à la doctrine de l'Église et des Saints Pères » (*Quanta Cura*).

P.S. Cette liste n'examine que les deux thèmes de l'Église et de la *dignité de l'homme* : elle ne comprend donc pas les propositions fallacieuses concernant le statut des Juifs (dans *Nostra Ætate*) ou les sources de la Révélation (dans *Dei Verbum*), et d'autres encore.